



## Code de déontologie

En tant que centre de formation certifié Qualiopi, nous nous engageons à appliquer l'excellence des pratiques et les principes déontologiques de la formation et du coaching. Tout au long de leur adhésion, les partenaires acceptent de se conformer aux dispositions et principes du présent code de déontologie dans le cadre de leurs fonctions de coachs, facilitateurs/prestataires d'ateliers, de formation et de coaching.

### **Contexte**

Lors de l'exercice d'activités professionnelles avec des clients, à quelque titre que ce soit, le partenaire adopte une conduite conforme au présent code et s'engage à fournir la qualité de service qui peut raisonnablement être attendue d'un professionnel de l'accompagnement.

### **Contractualisation**

Avant le début de la relation de travail, le partenaire doit expliquer précisément et vérifier la bonne compréhension par le client (et le commanditaire au besoin) de la nature et des termes du contrat de mission rédigé par la société WYS COACHING, y compris des dispositions financières et logistiques qu'il contient.

Le partenaire se fonde sur ses connaissances et ses expériences professionnelles pour répondre aux attentes de ses clients (et commanditaires), afin de définir avec eux un programme de travail permettant d'y répondre.

Le partenaire doit présenter ouvertement et en toute transparence les méthodes qu'il emploie et fournir aux clients et commanditaires toutes les informations complémentaires utiles sur les processus.

Le partenaire s'assure que la durée du contrat permet d'atteindre les objectifs du client et/ou du commanditaire. Il veille en permanence à favoriser l'indépendance et l'autonomie des clients.

Le partenaire s'assure que les locaux où se déroulent les prestations offrent des conditions optimales pour l'apprentissage.

### **Intégrité**

Le partenaire s'engage à déclarer tout possible conflit d'intérêts, à respecter les lois applicables et à ne jamais encourager, faciliter ou cautionner de quelconques activités malhonnêtes, illégales, non professionnelles, inéquitables ou discriminatoires.

Le partenaire s'interdit d'exploiter ses clients et de tirer de quelconques avantages financiers ou autres de ses relations, ou d'utiliser les données personnelles, professionnelles ou autres concernant un client sans son autorisation.

### **Confidentialité**

Le partenaire garantit le plus strict degré de confidentialité avec tous les clients et/ou commanditaires, sauf si la loi l'oblige à divulguer certaines informations.



Le partenaire définit clairement avec ses clients et/ou commanditaires les conditions dans lesquelles la confidentialité pourra être levée (activités illicites ou danger pour eux-mêmes ou des tiers par exemple).

Le partenaire sauvegarde, conserve puis détruit toutes les données et tous les dossiers relatifs à ses clients, notamment les messages et fichiers numériques, de façon à garantir la confidentialité, la sûreté et le respect de la vie privée.

Si le client est un enfant ou un adulte vulnérable, le partenaire prend les dispositions utiles avec le commanditaire ou le tuteur pour assurer un degré de confidentialité approprié et conforme à l'intérêt du client.

#### **Fin de la relation professionnelle- Cas du coaching individuel**

Le partenaire respecte le droit d'un client de mettre fin à une relation de coaching à tout moment du processus, dans les conditions prévues au contrat délivré par WYS Coaching.

Le partenaire doit inciter le client ou le commanditaire à mettre fin à la relation de coaching s'il estime que le client tirerait un meilleur parti d'un autre type d'aide professionnelle.

#### **Conduite professionnelle**

Le partenaire est attentif à sa communication orale, écrite ou non verbale pour éviter tout parti-pris ou discrimination involontaire.

Le partenaire doit adopter un comportement reflétant positivement et renforçant la réputation d'une prestation de service professionnelle, en veillant au respect des standards de la profession et à l'image de la société WYS Coaching et de la marque Win Your Star.

#### **Obligations légales**

Le partenaire doit souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant ses activités professionnelles.

#### **Excellence**

Le partenaire exerce ses prestations dans la limite de ses compétences professionnelles. Le cas échéant, WYS Coaching se réserve le droit d'orienter ses clients vers un partenaire plus expérimenté ou aux qualifications mieux adaptées.

Le partenaire s'engage à être présent aux différentes sessions de supervision et d'intervision proposées par WYS Coaching.

Le présent code de déontologie est un cadre général pour les signataires. Il n'entend pas couvrir les procédures de traitement des litiges.

*Code inspiré du code de déontologie EMCC.*